

Mercredi 1^{er} juillet 2015 - 18h30 - Halle aux Grains d'ISSOIRE

16 communes labellisées - Charte d'entretien des espaces publics

La charte d'entretien des espaces publics est un outil d'accompagnement et de valorisation des communes qui s'engagent à améliorer et réduire leur usage de produits phytosanitaires (en particulier les désherbants chimiques). Elle est présente aujourd'hui dans 8 régions de France dont l'Auvergne depuis 2011.

LES COMMUNES DEJA ENGAGEES EN AUVERGNE

130 communes ont déjà signé la Charte d'entretien des espaces publics depuis juin 2011 (liste en annexe) ...ce qui **concerne plus de 50 % de la population auvergnate**

1^{er} juillet 2015 : LABELLISATION DE 16 NOUVELLES COMMUNES

Après contrôle du respect des engagements pris et validation par le comité de labellisation, 3 remises des labels avaient déjà eu lieu en juin 2012, novembre 2013 et décembre 2014 pour 36 communes d'Auvergne. Le 1^{er} juillet 2015, c'est l'occasion de valoriser 16 nouvelles communes ayant atteint leurs engagements d'amélioration et de réduction d'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien de leurs espaces publics. Elles mettent notamment en œuvre différentes solutions :

- Désherber autrement : désherbage thermique, désherbage mécanique et manuel,...
- Contenir la végétation : plantes couvre-sol, paillages,...
- Favoriser la végétation : enherbement de certaines surfaces,...
- Accepter plus d'herbe dans les espaces urbanisés

La cérémonie de labellisation s'est déroulée de la façon suivante :

- Ouverture par Mme DUBESSY 2^{ème} adjointe à la Mairie d'Issoire
- Intervention de chacun des **représentants des financeurs** de l'opération (
 - Monsieur le Vice-Président du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme
 - Monsieur le Directeur de la délégation régionale de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne
- Point sur les **nouveautés réglementaires** et les évolutions prévues en matière d'utilisation de produits phytosanitaires et notamment l'**interdiction prochaine de ces produits dans certains espaces** ouverts au public et présentation du **label national « Terre saine »** par le Directeur Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement et par la Chef de Projet Ecophyto en région Auvergne
- Remise des labels avec, pour chacune des communes labellisées ce jour-là :
 - présentation par la FREDON Auvergne des efforts réalisés par la commune sur la base de quelques photos projetées
 - remise du label par les représentants de l'Etat et les financeurs
- Conclusion par les représentants de l'Etat

La charte d'entretien des espaces publics est portée par la **FREDON Auvergne** dans le cadre de **PHYT'EAUVERGNE** (Groupe Régional d'Action contre les pollutions des eaux par les Produits Phytosanitaires - co-animé par la DRAAF Auvergne et la DREAL Auvergne www.phyteauvergne.fr) et financée par



Établissement public du ministère chargé du développement durable



Dans le cadre du Contrat Territorial sur les rivières du territoire de Clermont-Communauté



Dans le cadre des Contrats Territoriaux sur les bassins versants de l'Auzon et de la Veyre



Dans le cadre du Contrat Territorial sur le bassin versant du Lembronnet

Annexe 1 : 3 NIVEAUX D'ENGAGEMENTS de la Charte d'entretien des espaces publics

Niveau 1 : Traiter mieux



- Se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur.
- Tenir à jour un registre des interventions phytosanitaires.
- Prendre en compte les contraintes de désherbage dans les nouveaux aménagements.
- Mettre en place des actions de sensibilisation auprès des habitants.
- Assister à une journée de démonstration de techniques alternatives.

La commune s'engage à se mettre en conformité avec toutes ces règles dans un délai d'un an à compter du jour de la signature et à poursuivre les efforts entrepris pour un passage au niveau 2 de la charte.

Niveau 2 : Traiter moins



- Respecter les engagements du niveau 1.
- Réaliser un plan d'entretien phytosanitaire des espaces communaux (selon le cahier des charges fourni) et ne plus traiter les surfaces à risque fort pour l'eau.
- Tester des techniques alternatives au désherbage chimique.
- Réaliser des aménagements pour supprimer les interventions chimiques et innover pour réduire la pollution des eaux par les pesticides.

Niveau 3 : Ne plus traiter chimiquement



- Ne plus appliquer de produits phytosanitaires.
- Ne plus faire appliquer de produits phytosanitaires.
- Inviter les habitants à ne plus utiliser ces produits chez eux.

DEMARCHE

1. Délibération du Conseil Municipal et signature de la charte par la Commune
2. Accompagnement technique de la Commune par la FREDON Auvergne pour atteindre les engagements du niveau signé
3. Visite de contrôle du respect des engagements pris par la Commune
4. Passage en commission d'Attribution du Label

ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES SIGNATAIRES PAR LA FREDON AUVERGNE

- Réunion d'information des élus
- Diagnostic-conseil des pratiques de désherbage de la commune
- Rencontre technique avec les agents communaux (validation des propositions techniques pour la réduction d'utilisation de produits phytosanitaires, étalonnage du matériel, formation sur les éléments prioritaires concernant la bonne utilisation des produits phytosanitaires)
- Accompagnement pour la communication auprès des administrés
- Promotion et valorisation à l'échelle régionale de la charte et des communes engagées (relais par les médias, parcs régionaux, associations des Maires, Concours des Villes et Villages Fleuris, sites Internet...)

www.entretien-espaces-publics.fr

Contact FREDON Auvergne

Christophe BRAS - 04 73 42 15 81

christophe.bras@fredon-auvergne.fr

Communes engagées dans la Charte d'entretien des espaces publics (page 1)



communes déjà labellisées

communes labellisées en 2015

Dpt	Commune	Niveau
03	ARFEUILLES	3
03	AVERMES	1
03	BELLENAVES	2
03	BESSAY-SUR-ALLIER	1
03	BOURBON-L'ARCHAMBAULT	1
03	CHARMEIL	2
03	COSNE D'ALLIER	1
03	CUSSET	1
03	DOMERAT	1
03	DOMPIERRE SUR BESBRE	1
03	EBREUIL	1
03	FRANCHESSE	1
03	GANNAT	1
03	LUSIGNY	1
03	MONTLUCON	1
03	MOULINS	1
03	SAINT-BONNET-DE-ROCHFORT	1
03	SAINT-BONNET-TRONCAIS	1
03	SAINT-GERMAIN-DES-FOSSES	1
03	SAINT-YORRE	1
03	SOUVIGNY	1
03	VARENNES SUR ALLIER	1
03	VICHY	1
15	ARPAJON-SUR-CERE	1
15	AURILLAC	1
15	FONTANGES	2
15	JUSSAC	1
15	LAROQUEBROU	2
15	MASSIAC	1
15	MAURIAC	2
15	MAURS	1
15	MENET	1
15	MURAT	1
15	PIERREFORT	2
15	SAINT-CONSTANT	1
15	SAINT-FLOUR	1
15	SAINT-MAMET-LA-SALVETAT	1
15	SAINT-MARTIN-VALMEROUX	1
15	YTRAC	3
43	BLAVOZY	2
43	BRIOUDE	2
43	CHADRAC	1
43	ESPALY-SAINT-MARCEL	1
43	LAPTE	2
43	LE CHAMBON-SUR-LIGNON	2
43	LE PUY EN VELAY	1
43	MAZET-SAINT-VOY	2
43	MONISTROL-SUR-LOIRE	1
43	POLIGNAC	2
43	SAINTE-FLORINE	1
43	SAINTE-SIGOLENE	2
43	SAINT-GERMAIN-LAPRADE	1
43	SANSSAC L'EGLISE	1
43	SAUGUES	1
43	VALS-PRES-LE-PUY	1
63	AMBERT	2
63	ANTOINGT	2
63	ARTONNE	1
63	AUBIERE	2
63	AULNAT	2
63	AYDAT	2
63	BAGNOLS	2
63	BEAUMONT	2
63	BEAUREGARD-VENDON	1

Communes engagées dans la Charte d'entretien des espaces publics (page 2)



communes déjà labellisées

communes labellisées en 2015

Dpt	Commune	Niveau
63	BERGONNE	2
63	BESSE-ET-SAINT-ANASTAISE	1
63	BILLOM	1
63	BLANZAT	1
63	BRASSAC-LES-MINES	1
63	CEBAZAT	2
63	CEYRAT	2
63	CHALUS	2
63	CHAMALIERES	2
63	CHANONAT	2
63	CHÂTEAUGAY	2
63	CHATELDON	3
63	CHATELGUYON	1
63	CLERMONT-FERRAND	2
63	COURNON	1 (engagée 2)
63	COURPIERE	2
63	DURTOL	2
63	EGLISENEUVE-PRES-BILLOM	1
63	ENVAL	1
63	GERZAT	2
63	GIGNAT	3
63	GVAC	2
63	ISSOIRE	1
63	LA BOURBOULE	1
63	LA MONNERIE-LE-MONTEL	3
63	LA ROCHE-BLANCHE	2
63	LA ROCHE-NOIRE	3
63	LA TOUR D'AUVERGNE	3
63	LAPS	2
63	LE CREST	2
63	LE MONT DORE	1
63	LEMPDES	2
63	LES MARTRES-DE-VEYRE	2
63	LEZOUX	1
63	MAREUGHEOL	2
63	MENETROL	2
63	MEZEL	1
63	MIREFLEURS	2
63	MURAT-LE-QUAIRE	1
63	NONETTE	1
63	OLLOIX	2
63	ORCET	3
63	ORCINES	2
63	PERIGNAT LES SARLIEVE	2
63	PERIGNAT-ES-ALLIER	3
63	PONT-DU-CHÂTEAU	2
63	RIOM	2
63	ROMAGNAT	2
63	ROYAT	2
63	SAINT-AMANT-TALLENDE	2
63	SAINT-GENES-CHAMPANELLE	2
63	SAINT-GEORGES ES ALLIER	2
63	SAINT-GERMAIN-L'HERM	2
63	SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT	1
63	SAINT-MAURICE-ES-ALLIER	2
63	SAINT-NECTAIRE	1
63	SAINT-REMY-DE-BLOT	1
63	SAINT-SATURNIN	2
63	SAUXILLANGES	2
63	SAYAT	2
63	VERTAIZON	1
63	VEYRE MONTON	2
63	VIC LE COMTE	2
63	VILLENEUVE	2
63	VOLVIC	1